

N° : DE/46/7.1/11.04.2022-14

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	11
Présents	33	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 11 Avril 2022, après convocation légale reçue le 05 avril 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Patricia COURTIER, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Emmanuelle ROCA, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. . Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Gêrome VIAU), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Patrice DE CAMARET (pouvoir donné à Mme Florence GUILLAUME), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Annie MILET), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Christian RIOU (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER).

Étaient Absents non représentés :

M. Dominique DESFOUR, Mme Sandy GEIGER, M. Raymond PETIT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrome VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget Général - Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
pour 2022**

M. Stéphane GARCIA Vice-Président rappelle à l'assemblée que par délibération 14 en date du 27 septembre 2016, la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » a voté une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères de zone pour le secteur de « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines » et le secteur de « Bédarrides et Sorgues ».

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LES SORGUES DU COMTAT

Il s'agit aujourd'hui de fixer le taux de TEOM 2022 pour ces deux secteurs.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 avril 2022,

Il est proposé à l'assemblée de voter les mêmes taux qu'en 2021

Il s'agit donc de voter les taux suivants :

- Secteur « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines »
13,28%
- Secteur « Bédarrides, Sorgues »
11,50%

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à 41 voix pour et 3 contre (R. IGOULEN, F. GUILLAUME, P. DE CAMARET) des membres présents et représentés,

DECIDE que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 est fixé à :

- Secteur « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines » : 13,28%
- Secteur « Bédarrides, Sorgues » : 11,50%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :